



Convocation :..... 08.02.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 08.02.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 17 FÉVRIER 2022 À 18H

N° 2022/3

Objet : Vote du budget primitif 2022

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY (en visioconférence), M. Michel MARTIN, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Christophe TESTAS.

Secrétaire :

M. Francis MATHIEU

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel VIAELLE, Vice-Président du Conseil départemental du Tarn, suppléant de M. Christophe TESTAS

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n° 2022/3

Vote du budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 présentées au Comité syndical, qui en a pris acte dans sa séance du 20 janvier 2022,

Le Président présente le projet de budget primitif de l'exercice 2022.

Ce document s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

(montants en Euros)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	574 637,30
Chapitre 011 – charges à caractère général	130 200,00
Chapitre 012 – charges de personnel	200 600,00
Chapitre 042 – dotations aux amortissements	23 537,30
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	219 200,00
Chapitre 66 – charges financières	1 000,00
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	100,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	574 637,30
Chapitre 013 – atténuations de charges	3 237,30
Chapitre 74 – dotations et participations	489 300,00
Chapitre 75 – autres produits de gestion de courante	82 100,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 294 714,45
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	8 500,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	16 214,45
Chapitre 4581 – investissement sous mandat	2 270 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 294 714,45
Chapitre 10 – Dotations Fonds divers	1 177,15
Chapitre 040 – amortissements	23 537,30
Chapitre 4582 – investissement sous mandat	2 270 000,00

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- vote le budget primitif de l'exercice 2022, chapitre par chapitre, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à Castres, le 17 février 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET